

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

"Rendre le peuple meilleur"

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Éditeur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE : — Pédagogie : Conférence pédagogique. — Une date mémorable. — Astronomie. — Le couvent de Roberval. — Le fonds de pension. — Rapport du surintendant de l'Instruction publique de Québec pour 1895-96 (suite). — La rédaction à l'école. — **Partie pratique :** Cours régulier de langue française : Leçon XVIII. — Mathématiques : Algèbre. — **Divers :** Actes officiels du département de l'Instruction publique. — Annonces.

Une date mémorable

Le 7 janvier 1897 restera à jamais mémorable dans les annales de l'enseignement primaire de la province de Québec.

Ce jour-là, notre Législature provinciale, sans distinction de parti politique, a adopté des *résolutions* concernant les écoles élémentaires qui vont aider puissamment la cause de l'éducation.

Voici ces résolutions :

(Un projet de loi basé sur ces résolutions a été également adopté.)

Résolu, 1. Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de faire mettre à part et d'approprier pour les fins des écoles élémentaires, un million cinq cent mille acres des terres publiques, dont il sera disposé en la manière, à tel prix et aux conditions qui pourront être fixées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 2. Que les deniers provenant de la vente ou de l'aliénation d'une partie quelconque des dites terres seront placés et appliqués aux fins de créer un capital qui soit suffisant, à quatre pour cent d'intérêt, pour produire chaque année une somme nette de soixante mille piastres ; que ce capital et le revenu en provenant constitueront le fonds des écoles élémentaires, et que le capital du dit fonds sera placé en obligations ou rentes inscrites de la Puissance ou de la province.

Résolu, 3. Que le revenu du dit fonds sera employé, sous la surveillance du lieutenant-

Conférence pédagogique

La cent quatorzième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval aura lieu le 30 du courant. La séance commencera à 9½ heures précises du matin, à l'École normale Laval.

PROGRAMME DE LA RÉUNION

1^o Lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

2^o Rapport du sous-comité concernant l'"Association provinciale."

3^o Conférence de M. Chs Rouleau sur l'enseignement obligatoire.

4^o Conférence de M. N. Lacasse sur l'enseignement du français.

5^o Sujet de discussion : *Quel moyen faut-il prendre pour faire payer les frais de déplacement des instituteurs pour se rendre aux conférences pédagogiques ?*

J.-D. FRÈVE
Secrétaire.